

L'ensemble des Conditions Générales et Particulières Amazon Prime consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html/ref=pet_pmp_desktop_terms?nodeId=200275830&ms3_c=d4b04cf310d0d961d07458ba3d025bab sont applicables aux clients abonnés SFR ayant souscrit le Service. Dans les Conditions Générales, SFR est le tiers auquel il est fait référence.

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX CLIENTS SFR SOUSCRIVANT AMAZON PRIME

Dernière mise à jour le 14 janvier 2020.

Les présentes conditions s'appliquent en complément des Conditions Générales d'Amazon Prime, aux clients SFR s'inscrivant au programme Amazon Prime.

Pour bénéficier du service Amazon Prime après l'avoir souscrit auprès de SFR, vous recevrez un lien permettant d'activer le service après création de votre compte Amazon. Cette étape est indispensable pour pouvoir bénéficier de votre service.

Si vous avez souscrit le service Amazon Prime directement sur votre TV, via votre Box de SFR, la création de votre compte Amazon et son activation seront réalisées directement. Cette étape est indispensable pour pouvoir bénéficier de votre service.

L'abonnement au service est mensuel et sans engagement. Il est conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date d'activation et sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation.

La facturation du service commence après activation et est effectuée sur votre facture SFR. En cas de suspension de votre ligne mobile ou fixe de SFR, le service Amazon Prime sera automatiquement résilié.

Tout mois commencé est dû et n'est pas remboursable.